



# PROCES VERBAL DE LA REUNION

## du 16 DECEMBRE 2016

**PRESENTS :** BLUTEAU Joël –ROBIN Hélène - LEGERON Joël - GIROUD Jean-Claude – SURAUD Rose-Marie – GUILLON Sébastien – SAUVAGE Eric - TEIXEIRA Andréia – SOULAINÉ Guy – JUTARD Marinette - FLEURY Bastien – ROBIN Matthieu

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme RASPIENGEAS Laëtitia a donné pouvoir à M. BLUTEAU Joël  
Mme JOUBERTEAU Yolande a donné pouvoir à M. LEGERON Joël

**ABSENTS EXCUSES :**

Mme LIEHRMANN-DREUX Simone

### SOMMAIRE

---

<b>ELECTION DES SECRETAIRES DE SEANCE</b> .....	1
<b>APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 6 DECEMBRE 2016</b> .....	1
<b>Elections des conseillers titulaires au sein de la communauté de communes Sud Vendée Littoral (délibération n°2016-0146)</b> .....	2
<b>Décision modificative n°1 budget commerce (délibération n° 2016-0147)</b> .....	2
<b>Renouvellement Logiciel Wicat – ProClub pour le restaurant municipal (délibération n° 2016-0148)</b> .....	2
<b>Affaire sinistre remontées des eaux à la médiathèque</b> .....	3
<b>Fonds de concours communauté de communes des Isles du Marais Poitevin (délibération n°2016-0149)</b> .....	3
<b>DIVERS</b> .....	3

Monsieur le Maire demande que soient ajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

- Contrat d'abonnement logiciel Wicat du restaurant municipal
- Fonds de concours de la communauté de communes des Isles du Marais Poitevin

### ***ELECTION DES SECRETAIRES DE SEANCE***

Monsieur Jean-Claude GIROUD et Madame MONNEREAU Léa ont été élus secrétaires de séance.

### ***APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 6 DECEMBRE 2016***

Le délai étant trop court entre les deux réunions de Conseil Municipal et le PV ayant été transmis 2 jours avant la réunion de Conseil Municipal, l'approbation du procès-verbal du 6 décembre 2016 aura lieu lors de la prochaine réunion.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que certaines personnes, suite à la demande du huis clos

à la dernière réunion, ont dit que cela était interdit.

Monsieur le Maire fait donc lecture de l'article L2121-18 « les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. »

### ***Elections des conseillers titulaires au sein de la communauté de communes Sud Vendée Littoral (délibération n°2016-0146)***

Monsieur le Maire fait lecture de l'arrêté préfectoral n°2016-DRCTAJ/3-644 du 16 décembre 2016 fixant le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de commune Sud Vendée Littoral à 72 dont 2 pour la commune de L'Ile d'Elle.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est candidat avec Mme ROBIN Hélène. M. SOULAINÉ Guy est candidat lui aussi. Des bulletins de vote ont été placés sur la table.

Madame MANCINI Anne, secrétaire, est nommée scrutateur pour le compte des voix.

Monsieur BLUTEAU Joël et Madame ROBIN Hélène reçoivent 11 voix.  
Monsieur SOULAINÉ Guy en reçoit 3.

Monsieur BLUTEAU Joël et Madame ROBIN Hélène sont élus conseillers titulaires au sein de la communauté de communes Sud Vendée Littoral à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Monsieur le Maire informe qu'il va demander à ce que Monsieur SOULAINÉ Guy reste membre au niveau du SCOT.

### ***Décision modificative n°1 budget commerce (délibération n° 2016-0147)***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il manque au compte 66111 (remboursement intérêts d'emprunt) du budget commerce, la somme de 66,78€.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la décision modificative n°1 suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>Fonctionnement</b>				
66111 – intérêts emprunt		+ 66,78 €		
60632 – fourniture de petits équipements	- 66,78 €			

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°1 du budget commerce.

### ***Renouvellement Logiciel Wicat – ProClub pour le restaurant municipal (délibération n° 2016-0148)***

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir renouveler le contrat d'abonnement du logiciel Wicat – ProClub du restaurant municipal pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction et pour un montant annuel de 240€HT (20€ HT / mois).

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, de renouveler le contrat du logiciel Wicat – ProClub du restaurant municipal pour un montant annuel de 240 € HT.

### ***Affaire sinistre remontées des eaux à la médiathèque***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des suites du dossier sinistre de remontées des eaux à la médiathèque. L'entreprise JOURDAIN (lot gros œuvre) remise en cause car elle n'a pas respectée les prescriptions de la norme NF DTU 26.1. Cependant la société a été mise en liquidation judiciaire.

Monsieur le Maire explique donc que la responsabilité de la maîtrise d'œuvre et du bureau de contrôle peut être engagée pour ne pas avoir formulé de réserves lors de la mise en œuvre d'un procédé inadapté et n'avoir pas décelé les malfaçons affectant le matériel installé ou encore pour ne pas avoir assuré correctement le suivi du chantier.

Monsieur le Maire précise que les frais d'avocat sont pris en charge par l'assurance Groupama.

Le Conseil Municipal décide de continuer la procédure et d'engager la responsabilité de la maîtrise d'œuvre et du bureau de contrôle.

### ***Fonds de concours communauté de communes des Isles du Marais Poitevin (délibération n°2016-0149)***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un fonds de concours pour la voirie communale 2016 a été demandé en début d'année à la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin pour un montant de 70 000€.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté de communes des Isles du Marais Poitevin a décidé d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 79 000€ à la Commune de L'Ile d'Elle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le fonds de concours de la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin pour un montant de 79 000 € pour la voirie communale 2016.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2016-0020 du 29 mars 2016.

### ***DIVERS***

- 1) Monsieur le Maire informe qu'il y a eu un rendez-vous avec le Sycodem le matin-même pour discuter d'une solution pour les communes de L'Ile d'Elle et du Gué de Velluire pour continuer à utiliser la déchetterie de Vix.

A partir du 1<sup>er</sup> février 2017, les habitants de L'Ile d'Elle et du Gué de Velluire pourront continuer à aller à la déchetterie de Vix (avec une carte à retirer en Mairie) pour 10 passages par an. Les passages supplémentaires seront payants ou bien il faudra aller à la déchetterie de Chaillé-les-Marais.

Un article sera mis dans le bulletin municipal concernant cette information.

Le SMEOM sera dissous au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- 2) Monsieur GIROUD Jean-Claude présente une vidéo montrant toutes les communes de la communauté de communes des Isles du Marais Poitevin réalisée par la commission communication de la communauté de communes et qui s'intégrera dans la future vidéo de présentation de la communauté de communes Sud-

Vendée-Littoral.

- 3) Monsieur le Maire informe qu'une commission pour établir les critères de distribution des subventions aux associations aura lieu en janvier 2017.
- 4) Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'un nouvel appel d'offre aura lieu pour le lot maçonnerie des travaux de redynamisation du centre bourg.
- 5) Monsieur GIROUD Jean-Claude rappelle que la commission communication se réunira le 23 décembre 2016 à 10h30 pour préparer le futur site Internet de la commune.

LEVÉE DE LA SEANCE A 21 h 20